

Photovoltaïque : bonne ou mauvaise idée ?

Analyser le cas de votre logement est primordial avant d'installer des panneaux solaires.

Pour vous, « l'autoconsommation » est d'abord un moyen de réduire votre facture d'électricité. C'est d'ailleurs l'argument principal de la plupart des entreprises qui démarchent parfois abusivement autour de ce système. Alors attention : pour une installation résidentielle, sans la mise en place d'un système de stockage (très onéreux), on ne peut espérer consommer qu'une partie de ce que l'on produit sur place. Et l'utilisation du réseau électrique reste indispensable. Sachant qu'une partie de la facture représente des coûts fixes indépendants de la consommation d'énergie (tel que le coût de l'abonnement), l'enjeu est donc d'estimer le montant de cette réduction afin d'évaluer si l'offre est intéressante ou pas.

Ce qu'il faut savoir

Il faut bien prendre en compte la production qui pourra être consommée sur place, par rapport à la consommation totale de votre logement. À partir de là, voici plusieurs éléments de compréhension :

– La production se fait en journée alors que la consommation d'énergie se concentre le soir.

– Pour consommer sur place le maximum de ce qui sera produit, donc pour que production et consommation coïncident, encore faut-il connaître le profil de votre consommation.

– Avant de vous lancer dans une démarche d'autoconsommation, il faut tout d'abord réduire les consommations électriques de votre logement (rénovation énergétique du logement, matériel efficace, chasse aux gaspillages en général) pour que les besoins puissent être au maximum couverts par l'autoproduction.

– Attention au surcoût d'une « box de régulation » : cet équipement risque de vous être de peu d'utilité pour augmenter le taux d'autoconsommation car peu de charges électriques peuvent être programmées en heures solaires.

– L'installation globale n'est pas éligible au crédit d'impôt. Seule la « box de régulation » peut l'être.

Attention au démarchage abusif

Pour être sûr que l'installation qui vous est proposée est bien conforme à vos besoins et à vos moyens, Sète agglomération méditerranée offre aux habitants des 14 communes de son territoire un service de conseil gratuit dédié aux économies d'énergie par l'intermédiaire de GEFOSAT, une association spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. L'Espace Info Energie de l'association vous recevra sur rendez-vous pour répondre à toutes vos questions, vous accompagner dans vos démarches et analyser vos devis. ■

► Association GEFOSAT – Espace INFO-ENERGIE

Tél : 04 67 13 80 94 du lundi au vendredi de 9h à 13h.

